

COMMUNE DE FONTET

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 13 du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire.

Présents : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, BENTEJAC, JALLON, GRANDCHAMP et LAFINEUSE

Pouvoirs : Mme BERGADIEU ayant donné pouvoir à M. JALLON et M. ZANELLO ayant donné pouvoir à Mme BENTEJAC

Excusés : MM ROUZIÉ, PITOUX et LAOUÉ

Secrétaire de séance : Mme BENTEJAC

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Délibération Débat sur les orientations générales du PADD et du PLUi en cours d'élaboration
- Délibération mandat CDG33 protection sociale
- Délibération tarifs stationnement Port
- Décision passage zéro phyto
- Décision manifestations communales estivales
- Projet dénomination des rues
- Décision Balades Cosmiques
- Dépôts sauvages OM
- Sinistre dégâts des eaux vestiaires foot / Utilisation future du bâtiment
- Projet fermeture Port
- Divers

Monsieur le Maire souhaite modifier l'ordre du jour en ajoutant une délibération pour le renouvellement d'un contrat pour un agent du Service Technique.
Accord à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu de la séance du 03 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CUI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le CUI (Contrat Unique d'Insertion) arrive à échéance début mai et que ce dispositif doit être accompagné d'un PEC (Parcours Emploi Compétence) pour permettre à l'agent de se former tout au long du contrat.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de l'agent dans le cadre du dispositif du CUI pour douze mois supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter la prolongation de ce contrat pour une durée de douze mois et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

DÉLIBÉRATION DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD DU PLUi EN COURS D'ÉLABORATION

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient aux communes de réunir leur comité de suivi (qui peut être composé à l'identique du conseil municipal si la commune le souhaite) et qu'il est nécessaire de mettre en débat le PADD dans toutes les communes. Un « kit de débat » sur les orientations générales du PADD, comprenant une trame de délibération actant de ce débat, a été fourni par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'il soit donné acte de la présentation et du débat sur les orientations générales du PADD, en application de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir débattu des orientations générales du PADD, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE ACTE** de la présentation du PADD puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD en application de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme qui a permis de préciser quelques points de vigilance :

- L'importance du volet Inondation et de la coordination des moyens dans le cadre de la compétence PAPI-GEMAPI ;
- Favoriser et permettre le développement de l'itinérance douce et des sites liés à ce type de tourisme et d'activités fluviales et nautiques ;
- Importance de protéger les aspects paysagers du territoire ;
- S'assurer de la qualité et de la cohérence architecturale des constructions nouvelles ;
- Assurer la mixité sociale à l'échelle des communes et du territoire ;
- Développer des actions en faveur du réinvestissement des logements vacants et dégradés, revitaliser les cœurs de bourg ;
- Maîtriser l'extension de l'enveloppe urbaine ;
- Ne pas empêcher le développement de techniques constructives et de pose de matériels permettant les économies d'énergie et la performance énergétique des bâtiments ainsi que le développement des énergies renouvelables ;
- Porter une attention particulière à l'exploitation des sols et sous-sols, notamment en lien avec les communes concernées. Définir des critères communs avec les exploitants dans l'intérêt de toutes les parties ;
- Point V.4 Volet important pour la commune de Fontet. Assurer le développement du secteur touristique et l'attractivité de notre territoire.

DÉLIBÉRATION MANDAT CDG 33 PROTECTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut, en application du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011, participer au financement des contrats « santé et prévoyance complémentaire » souscrits par les agents.

Le Centre De Gestion de la Gironde propose de lancer une procédure de mise en concurrence visant à la mise en place d'une convention de participation avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2020. Cette convention représente de nombreux avantages pour les collectivités :

-des garanties supérieures pour des cotisations moindres grâce à la mutualisation des risques au niveau départemental,

-la définition claire et plus protectrice des garanties d'assurance, notamment pour l'assurance du maintien de salaire,

-l'organisation et la prise en charge financière de la procédure de mise en concurrence des candidats par le CDG.

Monsieur le Maire explique que la commune peut accorder un mandat au CDG afin de l'autoriser à lancer la consultation pour retenir un candidat et obtenir une offre tarifée. Il précise par ailleurs que l'étude préalable n'engage en rien la commune à une quelconque souscription par la suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCORDE**, à l'unanimité, un mandat au CDG pour lancer la consultation de protection sociale.

TARIFS STATIONNEMENT PORT

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs cette année et informe que pour des raisons de facilité de gestion, il convient de supprimer les tarifs mensuels pour les usagers du port non résidents. Il propose donc les tarifs suivants :

Bateaux de passage : forfait journalier 11 €

Tarifs non-résidents :

Bateaux de moins de 5 m : 443 € / an

Bateaux de 5 m à 6,99 m : 552 € / an

Bateaux de 7 m à 8,99 m : 608 € / an

Bateaux de 9 m à 10,99 m : 745 € / an

Bateaux de 11 m à 12,99 m : 789 € / an

Bateaux de 13 m à 14,99 m : 829 € / an

Bateaux de 15 m à 17,99 m : 898 € / an

Bateaux de plus de 18 m : 1 521 € / an

Consommation électrique en plus.

Tarifs résidents :

Bateaux de moins de 5 m : 412 € / an

Bateaux de 5 m à 6,99 m : 514 € / an

Bateaux de 7 m à 8,99 m : 566 € / an

Bateaux de 9 m à 10,99 m : 693 € / an

Bateaux de 11 m à 12,99 m : 734 € / an

Bateaux de 13 m à 14,99 m : 771 € / an

Bateaux de 15 m à 17,99 m : 836 € / an

Bateaux de plus de 18 m : 1 416 € / an

Consommation électrique en plus.

Forfait collecte ordures ménagères :

-1 personne : bac de 90 litres : 162,72 € / an

-2 personnes : bac de 120 litres : 181,33 € / an

Aire de stationnement camping-cars :

Les tarifs de l'aire de stationnement restent inchangés pour 2019 :

Forfait journalier camping-car 10 € dont taxe de séjour 0,60 € (eau, électricité, vidange)

Forfait mensuel 250 € dont taxe de séjour 18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, les tarifs proposés.

Douche :

Monsieur le Maire évoque ensuite le fonctionnement des douches, devant les difficultés rencontrées pour la gestion des clés des douches, il propose de supprimer ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **REFUSE** de supprimer ce service et maintient le tarif de 1€ la douche.

2 voix pour la suppression

5 +2 voix pour le maintien

0 abstention

Madame Odile Franceschet se propose d'étudier des solutions alternatives au système actuellement en place.

DÉCISION PASSAGE ZÉRO PHYTO

Monsieur le Maire informe les membres que la commune est tenue de passer au « Zéro Phyto », c'est-à-dire de réduire l'utilisation des pesticides et de promouvoir des démarches naturelles. Il présente les différents devis reçus en Mairie. Ceux-ci montrent une nette augmentation des prix des produits pour, d'après Monsieur Philippe Jallon, une efficacité restant à prouver. Monsieur Philippe Jallon se propose de prendre en charge le dossier afin d'étudier les composants des produits et de négocier auprès des revendeurs.

Une solution onéreuse, peu efficace et très chronophage pour les agents, le brûlage avec un appareil à gaz a également été étudiée et proposée et est rejetée par le Conseil Municipal.

DÉCISION MANIFESTATIONS COMMUNALES ESTIVALES

Monsieur le Maire fait un récapitulatif des manifestations qui auront lieu lors de la prochaine saison estivale :

- Journée d'ouverture de la Base de Loisirs le 28 avril avec Eco-Nettoyage le matin et Chasse aux Oeufs organisée par l'APE l'après-midi.
- Tablées Nocturnes : l'ensemble des membres souhaite que ces soirées soient reconduites. Les dates fixées sont les 25 juillet, 08 et 22 août. Une Tablée « Diurne » aura également lieu le dimanche 07 juillet sur le même principe, dans le cadre de la Fête du Canal.
- L'opération Cap 33 sera également reconduite durant l'été, tout comme Dropt de Béton qui ne pourra être jumelée avec une tablée nocturne puisqu'elle aura lieu un mercredi.
- Les Balades Cosmiques auront lieu les 07, 08 et 09 septembre. Le thème sera celui de la Lune avec le 50ème anniversaire du premier pas de l'Homme sur la Lune.

- Plantations d'Automne : Devant les difficultés rencontrées quant à l'organisation de cette manifestation, il est envisagé de ne pas la reconduire.
- Marche Rose : devant le succès de cette marche solidaire, une réunion va être organisée avec Madame Muriel Joly et Laurie Laferrière afin de reconduire l'opération.
- Les vide-greniers organisés par l'association Fontet Loisirs auront lieu les 05 mai et 1^{er} septembre.
- Coupe du Monde de Rugby : il faudra voir les plannings des matches afin d'envisager si, malgré le décalage horaire, une retransmission est envisageable.

DÉNOMINATION NOMS DE RUES

Monsieur le Maire explique que ce dossier devient urgent en raison notamment d'une réforme du système de tri au niveau de La Poste ; tout courrier mal adressé ne sera plus délivré. Il en va aussi d'une question de sécurité lorsque notamment les services de secours ont à intervenir chez un administré et qu'il leur est difficile de localiser l'habitation.

Monsieur le Maire propose de faire participer les Fontésiens à ce projet en leur soumettant des propositions de noms pour lesquelles ils voteraient ensuite.

Une réunion sera organisée prochainement pour initier cette démarche.

DÉPÔTS SAUVAGES ORDURES MÉNAGÈRES

Monsieur le Maire présente les photos des différents dépôts. Trois plaintes ont été déposées auprès de la Gendarmerie de La Réole.

SINISTRE DÉGÂTS DES EAUX VESTIAIRES FOOT / UTILISATION FUTURE DU BÂTIMENT

Monsieur le Maire informe les membres du sinistre survenu dans les vestiaires du foot. La toiture va être réparée prochainement. La réhabilitation de l'intérieur devra être faite en fonction de la future utilisation de ce local. Les membres proposent d'en faire une salle des associations. Des recherches vont être faites afin de savoir si ce projet pourra être subventionné.

PROJET FERMETURE PORT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de la Société Gentil afin d'installer un système de fermeture étanche du port lors des périodes de chômage du canal. Une telle installation est indispensable pour éviter d'éventuels dommages aux bateaux en cas de chômage de notre bief et pour lesquels la commune pourrait être tenue responsable.

Le devis présente un montant de 33 870 euros TTC pour le matériel et de 3 960 euros TTC à renouveler tous les ans pour l'installation par les plongeurs.

D'autres devis sont sollicités.

DIVERS :

ANNIVERSAIRE MUSÉE Monsieur le Maire présente aux membres l'invitation reçue de l'association pour son 25ème anniversaire le 13 avril prochain et invite chacun à y participer.

SANTÉ COMMUNALE AXA Monsieur le Maire présente aux membres le bilan adressé par Madame Marie-José Sage concernant la mutuelle santé Axa : deux contrats ont été signés et trois rendez-vous sont pris pour des études de cas.

TRACTOPELLE : Monsieur le maire rappelle les pannes à répétition sur le tractopelle. Un remplacement est nécessaire, des machines vont être vues.

COMMISSION PERSONNEL : Monsieur le Maire fait un point sur la Commission du Personnel qui s'est tenue en janvier suite aux entretiens professionnels individuels (formation des agents, augmentation des régimes indemnitaires, conditions de travail...).

ANALYSES BOUES : Monsieur le Maire informe les membres que les boues issues du curage du lac vont être prélevées pour être analysées afin de savoir si elles pourront ensuite être transférées sur le site de Lafarge ou épandues dans le cadre d'un programme avec les agriculteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50